

Appui de la Communauté métropolitaine de Québec à Capitale Mobilité - Projet de développement d'une application de mobilité intégrée

Résolution n° C-2024-30

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° C-2023-09, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) a adopté la Vision métropolitaine de la mobilité durable (Vision);

CONSIDÉRANT que le guichet unique de mobilité intégrée en cours de développement par Capitale Mobilité permettra d'atteindre un des objectifs de la Vision;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à plusieurs objectifs identifiés à l'intérieur du plan d'action de la Zone économique métropolitaine;

CONSIDÉRANT que ce guichet unique contribuera à optimiser les différents systèmes, équipements et infrastructures de transport existants sur le territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT que ce guichet unique pourrait représenter une solution technologique optimale pour la vente du titre métropolitain de transport collectif et du lot de 20 billets métropolitains ainsi que pour le déploiement de la reconnaissance mutuelle des titres de transport collectif des différentes sociétés et autorités organisatrices de transport du territoire métropolitain;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'appuyer le projet de guichet unique de mobilité intégrée de Capitale Mobilité.
- D'autoriser la direction générale de la CMQuébec à fournir des lettres d'appui de la CMQuébec à Capitale Mobilité afin de soutenir leurs démarches de recherche de financement.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024

Responsable : Transport et mobilité

(S) GILLES LEHOULLIER
Président de la séance

(S) MYRIAM POULIN
Myriam Poulin, secrétaire corporative

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE 21 MARS 2024



MYRIAM POULIN, AVOCATE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE